

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN DEMANDEUR D'ASILE DARFOURIEN N'A PAS ÉTÉ EXPULSÉ DE FORCE

Faisal Mohammed Haroun Suleiman, ressortissant soudanais originaire du Darfour et détenu en Égypte, n'a pas été renvoyé de force au Soudan.

Des avocats travaillant pour la Fondation égyptienne pour les droits des réfugiés ont déposé une requête dans le but d'empêcher l'expulsion de **Faisal Mohammed Haroun Suleiman** et d'un autre réfugié, Adam Yahya Abdallah Khalil. Le 19 janvier 2011, un tribunal administratif s'est prononcé en leur faveur, annulant la décision prise par le ministre de l'Intérieur de renvoyer ces deux hommes dans leur pays d'origine. Une copie du jugement a été remise au parquet et les avocats attendent une décision à ce sujet.

Faisal Mohammed Haroun Suleiman faisait partie d'un groupe de 19 personnes accusées par les autorités égyptiennes de contrebande d'armes et de trafic d'êtres humains vers Israël, ce qui aurait pu se transformer en une inculpation pénale au Soudan pour commerce avec un « État ennemi ». S'il avait été renvoyé au Soudan, Faisal Mohammed Haroun Suleiman aurait pu être victime d'actes de torture et d'un procès inique à l'issue duquel la peine capitale aurait pu être prononcée. Il s'était enfui en Égypte en 2004.

Après l'arrestation de Faisal Mohammed Haroun Suleiman le 7 janvier 2010, le service égyptien du procureur général de la sûreté de l'État a plusieurs fois ordonné son maintien en détention avant d'abandonner les poursuites le 26 décembre 2010. Malgré cela, les forces de sécurité égyptiennes l'ont maintenu en détention.

Amnesty International s'est penché sur cette affaire après avoir appris que Faisal Mohammed Haroun Suleiman risquait d'être renvoyé de force au Soudan en janvier 2011.

Faisal Mohammed Haroun Suleiman est toujours incarcéré dans un centre de détention du Caire. Amnesty International surveille l'évolution de la situation de cet homme et mettra en place de nouvelles actions si nécessaires.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 10/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/003/2011/fr>

Informations complémentaires sur l'AU 10/11, MDE 12/0/26/2011, 31 mars 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

